Image not found or type unknown

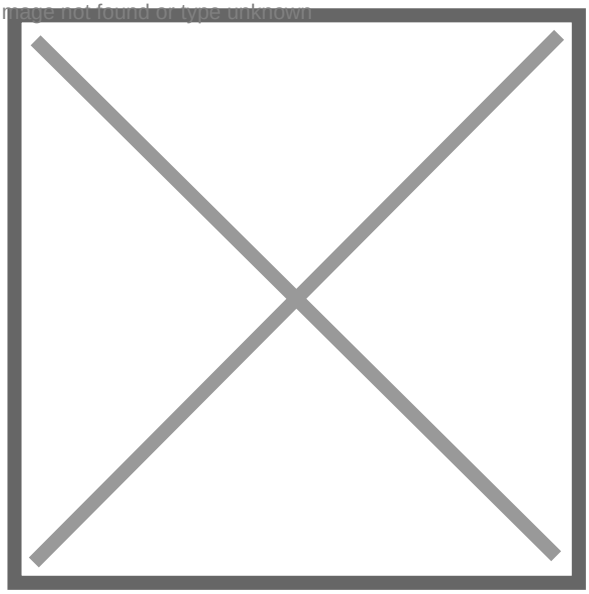

Litige avec fournisseur d'accé free

Par **abdouk_old**, le **05/12/2007** à **14:38**

bjrs
ayan reçu une facture d'un montant de 590€ ce moi ci de la part de free pour des appels passé ver l'étranger, que je pensai gratuit, datant du moi d'aout et de septembre. Sachant que si j'avais reçu au moi d'aout la facture correspondante a ces appels je n'aurais pas appelé les moi suivant , je me demandais qu'elle sont les recours envisageables pour moi.
Merci

Par **freesonnerie**, le **05/12/2007** à **17:39**

Bonjour

Tout dépends tout les combien les factures sont envoyées par Free. Si vous avez Vous-même passé ces appels, je ne pense pas que vous puissiez obtenir grand chose. Sachant que Free indique clairement les destination gratuites sur son site, et que vous avez forcément accepté les conditions générales de vente, je ne pense pas que vous puissiez avoir un recours.

Mais je peux me tromper.

Avis aux experts.

Par **abdouk_old**, le **07/12/2007** à **15:40**

bonjours

je vous remercie pour votre reponse, je me disais aussi qu'il ne devait pas y avoir grand chose a faire mais bon je voulais me renseigner quand meme.
Ceci dit si sa peut changer quelque chose il m'envoie une facture tous les mois, et c'est sur le fais qu'il ne me l'ont pas afficher sur la facture du mois corrrespondant aux appels que je me suis dit qu'il y avais peut etre quelquechose a faire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés